



Appel d'offres
pour l'accueil et l'organisation de la

CONFÉRENCE MONDIALE 2013 SUR LE DOPAGE DANS LE SPORT

Depuis 1999, trois rencontres mondiales de la communauté antidopage ont été **organisées** avec succès :

- **Février 1999 à Lausanne, Suisse** – Le Comité international olympique (CIO) a organisé une conférence qui a donné lieu à la Déclaration de Lausanne, document qui a mené à la création de l'Agence mondiale antidopage (AMA);
- **Mars 2003 à Copenhague, Danemark** – L'AMA a organisé la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport pour réunir des représentants des gouvernements nationaux, des autorités publiques concernées, du Mouvement olympique, d'autres organisations sportives, des sportifs et des groupes d'experts, pour discuter, évaluer et approuver un nouveau règlement à l'échelle mondiale, soit le Code mondial antidopage.
- **Novembre 2007 à Madrid, Espagne** – L'AMA a de nouveau rassemblé les représentants mentionnés ci-dessus, cette fois-ci dans le but de réviser et d'adopter une version révisée du Code mondial antidopage.

Afin de faire avancer les activités de lutte contre le dopage dans le sport, une quatrième conférence mondiale est prévue en 2013. À partir du processus suivi en 2002 et en 2005 pour le choix de Copenhague et de Madrid comme villes-hôtes des conférences mondiales de 2003 et de 2007, l'AMA lance aujourd'hui un appel d'offres dans le monde entier pour l'organisation d'une quatrième conférence mondiale. Afin de faire coïncider cet événement avec les réunions du Comité exécutif et du Conseil de fondation, l'AMA a choisi le mois de novembre pour la tenue de la conférence.

* * * * *

Pour répondre à l'appel d'offres, les villes et pays qui souhaitent organiser la conférence doivent fournir toutes les informations relatives aux aspects suivants :

- 1) Installations de la conférence pouvant accueillir un nombre minimal de 2 500 à 3 000 personnes (soit approx. 40% de délégués; 50% d'observateurs et 10% de représentants des médias);
- 2) Salle de conférence en configuration standard-école (de type auditorium). Les délégués doivent avoir accès à un microphone fixe pour présentation de leurs interventions;
- 3) Infrastructures adaptées au sein même des installations de la conférence pour les médias du monde entier attendus en grand nombre, avec un système de vidéoconférence pour suivre la conférence;
- 4) Accès à un secrétariat/organisateur pour le soutien à la préparation et à la tenue de la conférence, y compris la création d'un site Web bilingue (français et anglais) pour la conférence, l'inscription en ligne, les réservations d'hébergement et le système d'accréditation, etc.;
- 5) Service de traduction avec la technologie et l'équipement nécessaires pour les besoins de la communauté internationale (approx. 6 langues, y compris l'arabe, le chinois, l'anglais, le français, le russe et l'espagnol);
- 6) Installations appropriées et service de traiteur pour le dîner (repas chaud/buffet) et les pauses cafés durant la conférence;
- 7) Installations de bureau pour l'AMA et salles de réunions pour les ateliers;
- 8) Installations appropriées, y compris les composantes technologiques, pour la tenue des réunions du Comité exécutif et du Conseil de fondation de l'AMA;
- 9) Mesures de sécurité appropriées pour la protection des participants, parmi lesquels des dirigeants sportifs et des gouvernements de haut niveau;
- 10) Hébergement approprié et complet, avec un choix de standards variés pour les participants;
- 11) Infrastructures de transports pour les déplacements (transport aérien et aéroports, en particulier) permettant des correspondances internationales;
- 12) Dispositions pour le transport terrestre des participants arrivant par avion et pour les transferts entre le centre de conférence et les hôtels officiels;
- 13) Soutien des autorités compétentes, parmi lesquelles celles de la ville, du pays et du Comité national olympique;
- 14) Déclaration d'engagement financier pour la prise en charge de la conférence.

**L'AMA ne prévoit pas exiger de frais de participation à la conférence. Cependant, les participants devront acquitter leurs propres frais de déplacement, d'hébergement et de repas pris à l'extérieur du programme officiel de la conférence. Tous les autres frais devront être assumés par la ville-hôte de la conférence. Des subventions et commandites seront envisageables, mais devront être préapprouvées par l'AMA afin d'éviter tout conflit d'intérêts avec la mission de l'AMA et/ou avec ses partenaires.*

Il importe de noter que les critères énumérés ci-dessus n'englobent pas tous les aspects et détails requis pour la planification de la conférence. Une entente formelle sera signée entre l'AMA et la ville-hôte dans laquelle seront stipulées toutes les conditions régissant la collaboration entre l'AMA et le pays hôte pour l'organisation de la Conférence mondiale 2013 sur le dopage dans le sport.

Veillez noter qu'aucune offre ne sera prise en compte si elle provient d'un pays qui n'endosse pas entièrement la lutte contre le dopage et le Code mondial antidopage, par l'entremise de la ratification, de l'acceptation ou de l'adhésion à la Convention internationale

de l'UNESCO contre le dopage dans le sport, ou d'un pays qui n'a pas versé sa contribution annuelle à l'AMA.

Les dossiers répondant aux critères ci-dessus devront être soumis en **anglais** et/ou en **français**.

La date limite de soumission a été fixée au **vendredi 27 août 2010**. Les dossiers doivent être expédiés par courriel et par la poste avant 17 h, heure normale de l'Est (Montréal).

Les dossiers doivent être envoyés à l'attention de :

Monsieur David Howman
Directeur général
Agence mondiale antidopage
Tour de la Bourse
800, place Victoria (Suite 1700)
Boîte postale 120
MONTRÉAL QC H4Z 1B7
Canada

Worldconference2013@wada-ama.org

Veillez adresser toute question concernant la procédure à l'adresse courriel mentionnée ci-dessus.